

L'enfant, la famille et le droit

Introduction à l'article de Michèle Dokhan [Incidences subjectives des lois sur la famille](#).

Le monde actuel semble particulièrement attentif aux enfants, et ceux qui se confrontent à leurs difficultés psychiques ne peuvent que s'en réjouir. Toutefois l'insistance et les modalités de cet intérêt doivent maintenir notre vigilance.

Le développement des droits des enfants vise sans doute à en assurer et à en maintenir le respect, mais c'est au prix de la contractualisation d'un lien familial et social, pour pallier aux déficiences pressenties de l'engagement affectif des parents.

Le développement du droit de la famille cherche à garantir la sécurité des enfants en dépit de l'instabilité des couples qui se décomposent, se recomposent, etc...

La notion de parentalité, qui s'est progressivement substitué aux termes de père et de mère, devient un garant de sécurité pour l'enfant, et elle est définie comme un instrument de sa socialisation. Elle risque d'éluider du même coup la différence homme/femme dans le rapport du couple, et la prise en compte des difficultés inhérentes à cette différence. Le souci de sécurité concernant l'enfant risque d'éjecter la sexualité comme épreuve de la différence dont il représente le produit. On sait comment le sexuel qui peut être ainsi exclu du discours social pour le bien de l'enfant resurgit dans les multiples scandales de pédophilie où celui-ci se trouve réduit à être l'objet de la pulsion de l'adulte.

La clinique des enfants apprend au praticien l'importance de préserver à l'enfant cette place inestimable d'être le fruit du sexuel et de la différence. Car la marque du sexuel qu'il représente est pour lui, comme pour ses parents dans leurs exigences éducatives, un filtre et un intermédiaire pour tenir compte du réel.

La lecture des débats des commissions chargées de l'élaboration des lois souligne que les élus sont trop souvent soucieux de ne pas froisser leurs électeurs, par exemple en semblant se démarquer d'un parti pris de parité homme/femme s'il est fait mention d'une asymétrie entre le père et la mère. A ce titre, dans ces réserves, c'est moins de l'enfant dont il est question que d'un opportunisme politicien. Il importe de garder à l'esprit une référence éthique dans l'élaboration des lois.

Sous le couvert d'assurer le bien être de l'enfant, c'est la différence sexuée qui est l'objet d'un effacement et d'une éjection du discours social et des projets de lois qu'il suscite.

La famille se révèle ce lieu privilégié d'exercice de la différence, au prix de cette référence au rapport homme/femme, alors qu'elle est paradoxalement difficile à définir dans le monde actuel. Le vecteur de la sexualité, le signifiant phallique, est un intermédiaire précieux dans notre rapport au réel. Si les humains se privent d'un tel instrument, le réel n'est plus rencontré autrement que dans des expériences de traumatisme, d'angoisse, de catastrophe ou de mort. La différence n'est plus saisie que dans l'horreur du racisme et dans la haine de l'étranger.

Les psychanalystes qui s'intéressent aux souffrances des enfants repèrent dans les modifications des manifestations cliniques les conséquences de ces flottements de références symboliques dans la structuration de la subjectivité. L'étude de l'incidence du discours social sur la structuration de la subjectivité semble un champ de travail pertinent - à partir de ce qui insiste dans le réel de notre clinique - comme l'étude des modifications de la législation concernant la famille et l'enfant.

L'École Psychanalytique de l'Enfant de Paris a déjà mis amorcé un travail dans ce domaine, que nous nous efforçons d'approfondir et qui sera repris, développé et exposé à plusieurs reprises dans les mois à venir.

Il nous semble intéressant de livrer quelques outils de travail dans ce champ pour éveiller, voire alimenter l'intérêt, de ceux qui sont sensibles à ces questions graves.

C'est dans ce sens qu'est diffusé sur le site le travail rigoureux et documenté que **Michèle Dokhan** a présenté au séminaire de l'EPEP ces dernières semaines.